

CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATIONS DU 21 MAI 2010

L'an deux mille dix, le vendredi vingt-et-un mai dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Meucon, convoqué le sept mai, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de Louis Marie SUPIOT, maire.

Présents : Stéphane BIRAULT, Joël GUILLEUX, Josiane JEHANNO, Laurence HOREL, Yannick LE PAIH, Roland MAHE, Michel MALGOGNE, Eric MALOLEPSZY, Anne-Sophie MERCIER, Pierrick MESSAGER, Marina MOULAC, Laurence PERONNO, Annie SALVAN.

Absents : Catherine COLINEAUX (pouvoir à Anne-Sophie MERCIER), Christophe GICQUEL (pouvoir à Stéphane BIRAULT), Laurence JACOB (pouvoir à Eric MALOLEPSZY), Pascale LE MENE (pouvoir à Laurence HOREL), Nicolas SOURISCE (excusé).

Secrétaire de séance : Roland MAHE

Après avoir approuvé le procès-verbal de la précédente séance, le conseil municipal passe à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Plan de zonage de l'assainissement

I - PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

M. Stéphane BIRAULT présente le rapport suivant :

Par délibération du 24 novembre 2009, le conseil municipal avait approuvé le projet de plan de zonage d'assainissement ainsi que sa mise à enquête publique. Celle-ci a été prescrite par arrêté municipal du 9 mars 2010 et s'est tenue en mairie du 29 mars au 30 avril dernier.

Le commissaire enquêteur ayant conclu son rapport, le 11 mai, par un avis favorable, il convient aujourd'hui d'approuver définitivement le plan de zonage d'assainissement de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VU la loi n°92-3 du 03 janvier 1992 sur l'Eau ;

VU le décret n°94-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L.2224-8 et L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L.123.3.1 et R.123.11 ;

VU la délibération du conseil municipal du 24 novembre 2009 approuvant le projet de modification du plan de zonage de l'assainissement ;

VU l'arrêté municipal du 9 mars 2010 soumettant le plan de zonage d'assainissement à l'enquête publique ;

VU les conclusions du commissaire enquêteur ;

CONSIDERANT que le plan de zonage d'assainissement modifié tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Le conseil municipal :

- approuve le plan de zonage d'assainissement tel qu'il est annexé à la présente,
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123.10 et R.123.12 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux,

- dit que le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à la préfecture.
- dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

<i>Louis-Marie SUPIOT</i>	<i>Stéphane BIRAULT</i>	<i>Catherine COLINEAUX</i> <i>(absente)</i>
<i>Christophe GICQUEL</i> <i>(absent)</i>	<i>Joël GUILLEUX</i>	<i>Laurence HOREL</i>
<i>Laurence JACOB</i> <i>(absente)</i>	<i>Josiane JEHANNO</i>	<i>Pascale LE MENE</i> <i>(absente)</i>
<i>Yannick LE PAIH</i>	<i>Roland MAHE</i>	<i>Michel MALGOGNE</i>
<i>Eric MALOLEPSZY</i>	<i>Anne-Sophie MERCIER</i>	<i>Pierrick MESSAGER</i>
<i>Marina MOULAC</i>	<i>Laurence PERONNO</i>	<i>Annie SALVAN</i>
<i>Nicolas SOURISCE</i> <i>(absent)</i>		